



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **Mercredi 30 janvier 2013** à **18h30** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Raymond CIRIO, Premier Adjoint.**

CONVOCAATION	
Date	24/01/2013
Affichage	24/01/2013

Etaient Présents : DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, GUERIN Nicole, PETELET Renée, POYAU Aurélie, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PROREL Alain, PEYTHIEU Eric, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	22	11

Etaient Représentés :

MARCADET Didier pouvoir à FROMM Gérard.
 PONSART Marie-Hélène pouvoir à DAERDEN Francine.
 CODURI Laetitia pouvoir à RAPANOEL Séverine.
 BRUNET Pascale pouvoir à NICOLOSO Alain.
 BOVETTO Fanny pouvoir à POYAU Aurélie.
 FERRUS Christian pouvoir à SEZANNE Philippe.
 VALDENNAIRE Catherine pouvoir à NUSSBAUM Richard.

THEME : FINANCES 3.

**OBJET : AVANCE SUR
SUBVENTION MUNICIPALE
AU C.C.A.S..**

Absents-Excusés :

FROMM Gérard, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier,
 PONSART Marie-Hélène, CODURI Laetitia, FABRE Mireille,
 BRUNET Pascale, BOVETTO Fanny, RAPANOEL Séverine,
 FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, ROUBAUD Sabin.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Renée PETELET.

Dans l'attente du vote des subventions au budget 2013, afin d'assurer les charges de fonctionnement du premier trimestre du C.C.A.S., il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une avance sur subvention de 150 000,00 €.

Cette avance sera imputée sur l'exercice 2013 et versée début février.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :


- D'accepter la proposition ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Gérard FROMM, Madame Marie MARCHELLO, Madame Mireille FABRE, Madame RAPANOEL Séverine et Monsieur Sabin ROUBAUD n'assistent pas à la séance déclarative du conseil municipal, sont sortis de la salle du conseil et ne prennent pas part au vote, en référence à l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales : « *Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires* ».

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMM



TRANSMIS LE 06 FEV. 2013
PUBLIÉ LE 06 FEV. 2013
NOTIFIÉ LE 07 FEV. 2013